

Rapport d'inspection prévu par la Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée

(LRSLD)

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée 119, rue King West, 11e étage

District de Hamilton

Hamilton (Ontario) L8P 4Y7

Téléphone: 800 461-7137

Rapport public

Date d'émission du rapport : 26 février 2025

Numéro d'inspection : 2025-1484-0002

Type d'inspection :

Autre

Titulaire de permis : Albright Gardens Homes, Incorporated

Foyer de soins de longue durée et ville : Albright Gardens Homes, Incorporated,

Beamsville

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu hors site à la date suivante : Les 21, 24 et 25 février 2025.

L'inspection effectuée concernait :

Plainte: no 00139964 - Attestation du plan de mesures d'urgence non reçue.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Foyer sûr et sécuritaire (Safe and Secure Home)

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Attestation

Problème de conformité n° 001 – avis écrit remis aux termes de la disposition 154 (1) 1 de la *LRSLD* (2021).



Rapport d'inspection prévu par la Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée

(LRSLD)

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée **District de Hamilton** 119, rue King West, 11^e étage Hamilton (Ontario) L8P 4Y7

Téléphone : 800 461-7137

Non-respect de : la disposition 270 (3) du Règl de l'Ont. 246/22

Attestation

Le titulaire de permis n'a pas veillé à ce que l'attestation soit soumise annuellement à la directrice ou au directeur avant le 31 décembre pour les années 2023 et 2024.

Le formulaire d'attestation de la planification des mesures d'urgence n'a pas été remis annuellement à la directrice ou au directeur avant le 31 décembre en 2023 et en 2024, comme l'a confirmé la directrice ou le directeur général(e).

L'examen du système de suivi du ministère des Soins de longue durée (MSLD) a indiqué que les formulaires d'attestation de la planification des mesures d'urgence ont été soumis par le foyer après le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024.

Sources : système de suivi du MSLD, entretien avec la directrice générale ou le le directeur général.